A affranchir

U.C.L. – Faculté de droit et de criminologie – CPRI
Madame Françoise DEMELLE
Place Montesquieu 2, bte L2.07.01
1348 Louvain-la-Neuve

A affranchir

Université Saint-Louis - Bruxelles
Centre pour les recyclages en droit
Madame Gaëlle HOOGSTEYN
Boulevard du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles

Programme

Bruxelles
30 mars 2017

13:15 - 13:45	Accueil des participants
13:45 - 14:00	*Introduction* par la Présidente de séance Prof. dr. Sophie Stijns, professeure ordinaire à la KU Leuven
14:00 - 14:30	*Onderhandelen vandaag: de due diligence en haar gevolgen*, Prof. dr. Annick De Boeck, professeure à la KU Leuven-Campus Brussel et à l'Université d'Anvers et avocat au barreau d'Anvers
14:30 - 15:00	*Réflexions sur la contractualisation des devoirs légaux et la notion d'obligation contractuelle*, Prof. dr. Thierry Léonard, professeur à l'Université Saint-Louis - Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles
15:00 - 15:30	*Les conditions suspensives et résolutoires en matière de vente*, Mathieu Higny, collaborateur scientifique à l'Université catholique de Louvain et avocat au barreau de Bruxelles
15:30 - 16:00	Pause-café
16:00 - 16:30	*La clause de non-concurrence*, Gabriela de Pierpont, assistante à l'Université catholique de Louvain et chercheuse associée à l'Université Saint-Louis – Bruxelles, et Yannick Ninane, chargé d'enseignement à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles
16:30 - 17:00	*À la rencontre de l'intuitus personae et de la faillite*, Pierre Bazier, assistant à l'Université catholique de Louvain, et Florence George, assistante à l'Université catholique de Louvain
17:00 - 17:30	*L'entreprise, acteur du procès : un curé est-il une entreprise? Aspects de droit judiciaire*, Prof. dr. Jérémie Van Meerbeeck, Juge au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, actuellement délégué à la Cour d'appel de Bruxelles et Professeur invité à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, et Sébastien Vanvrekom, assistant à l'Université Saint-Louis et avocat au barreau de Bruxelles
17:30 - 17:45	Conclusions et fin des travaux par la Présidente de séance

Informations pratiques

Lieu
Université Saint-Louis – Bruxelles
Auditoire 3100
Rue du Marais, 119
1000 Bruxelles
(accès fléché depuis le parking de l'Université)
Parking : Parkings payants à proximité (Passage 44 et Botanique)

Inscription
Frais d'inscription (exemption de TVA : art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA)

- 150 euros
  Les frais d'inscription comprennent, outre la participation au colloque, la pause-café et l'ouvrage disponible le jour du colloque. Cet ouvrage contient, outre les 6 rapports présentés lors du colloque, 12 autres études relatives à des questions de droit des obligations intéressant la vie de l'entreprise.
- Avocats stagiaires : 125 euros
- Institut de formation judiciaire : prise en charge des inscriptions des magistrats professionnels, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire.

Les inscriptions se font par l'envoi du bulletin d'inscription (par courrier ordinaire ou e-mail).

Les frais d'inscription sont à verser après réception d'une facture. *L'envoi du formulaire d'inscription constitue toutefois un engagement ferme et définitif de paiement.*

Accréditations

- Formation permanente Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.be) : 3 points
- IFJ : prise en charge des frais d'inscription des magistrats professionnels, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire effectivement présents le jour du colloque. **L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels de personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.**

Renseignements complémentaires
Université Saint-Louis – Bruxelles
Centre pour les recyclages en droit
Mme Gaëlle Hoogsteyn
Tél. 02/211 78 25
recyclages-droit@usaintlouis.be

821 000 100

KU LEUVEN
UCL Université catholique de Louvain
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS BRUXELLES

Colloque

Le droit des obligations dans la vie de l'entreprise

Colloque

Louvain-la-Neuve
02/03/2017

Bruxelles
30/03/2017

Groupe de recherche en droit des obligations UCLouvain et KU Leuven, en collaboration avec le Centre de droit privé de l'Université Saint-Louis – Bruxelles

la Charte
PROFESSIONAL PUBLISHING

Thème

Le droit des obligations conventionnelles est au cœur de la vie des entreprises, qui sont souvent regardées comme des laboratoires du droit des contrats. De nouvelles figures juridiques et des clauses contractuelles sophistiquées nées d'une pratique créatrice invitent à renouveler le regard posé sur le droit des contrats. C'est le constat de cette vivacité qui a poussé le Groupe de recherche, associant, depuis de nombreuses années, l'*Instituut voor Verbintenissenrecht* de la KU Leuven et le Centre de droit privé de l'UCL, a'y consacrer un projet en collaboration avec le Centre de droit privé de l'Université Saint-Louis –Bruxelles (USL-B).

Le résultat de cette recherche d'envergure sera présenté lors de trois après-midis d'étude successivement organisés sur chacun des sites des universités partenaires : le 12 janvier à la KU Leuven, le 2 mars à l'UCL et le 30 mars à l'USL-B. Y seront présentées, en suivant trois programmes différents, certaines des contributions composant l'ouvrage qui sera remis aux participants. L'ouvrage, riche de 18 contributions, étudie certaines pratiques originales (telles que le *closing* et le cloud, mais aussi l'information précontractuelle, la *due diligence*, l'interposition de personnes, le crédit documentaire, la suspension provisoire du contrat), des clauses usuelles ou plus novatrices (comme les conditions suspensives et résolutoires, les clauses pénales, les clauses reproduisant des prescrits légaux, les clauses limitatives et exonératoires de responsabilité ou de garantie, les clauses de non-concurrence ainsi que les clauses d'arbitrage et de médiation) ainsi que des problématiques juridiques qui se révèlent souvent plus délicates dans la vie des entreprises (comme la modification des contrats en cours d'exécution, l'*intuitus personae* et la faillite, la compétence juridictionnelle et le contrôle judiciaire des clauses contractuelles).

Programme

Louvain-la-Neuve
2 mars 2017

13:15 - 13:45	Accueil des participants
13:45 - 14:00	*Introduction* par le Président de séance Prof. ém. dr. Jacques Herbots, KU Leuven
14:00 - 14:30	*Mille-feuille en droit de la distribution (l'adhésion et l'information précontractuelle en question)*, Prof. dr. Laurent du Jardin, UCL, avocat au Barreau de Bruxelles
14:30 - 15:00	*Les clauses pénales : à la recherche d'un mécanisme de contrôle*, Prof. dr. Sophie Stijns et Françoise Auvray, KU Leuven
15:00 - 15:30	*L'entreprise et les clauses exonératoires de responsabilité*, Thomas Malengreau, UCL, avocat au Barreau de Bruxelles
15:30 - 16:00	Pause-café
16:00 - 16:30	*La force majeure temporaire et la suspension des obligations contractuelle*, prof. dr. Denis Philippe, UCL, avocat au Barreau de Bruxelles
16:30 - 17:00	*La gestion contractuelle des conflits : la clause d'arbitrage et la clause de médiation*, Prof. dr. Catherine Delforge, USL-B et Maxime Berlingin, USL-B, avocat au Barreau de Bruxelles
17:00 - 17:30	*Les différentes facettes du contrôle judiciaire en matière de clauses contractuelles*, Prof. dr. Patrick Wéry, UCL
17:30 - 17:45	Conclusions et fin des travaux par le Président de séance

Informations pratiques

Lieu
UCL – Faculté de droit et de criminologie
Auditoires Montesquieu (MONT 01)
Place Montesquieu, 2
1348 Louvain-la-Neuve
Parking : Un plan est accessible sur le site www.uclouvain.be/parkings.html (le parcours sera fléché)

Inscription
Frais d'inscription (exemption de TVA : art. 44, § 2, 4° et 9°, C. TVA)

- 150 euros
  Les frais d'inscription comprennent, outre la participation au colloque, la pause-café et l'ouvrage disponible le jour du colloque. Cet ouvrage contient, outre les 6 rapports présentés lors du colloque, 12 autres études relatives à des questions de droit des obligations intéressant la vie de l'entreprise.
- Avocats stagiaires : 125 euros
- Institut de formation judiciaire : prise en charge des frais d'inscription des magistrats professionnels, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire.

Les inscriptions se font par l'envoi du bulletin d'inscription (par courrier ordinaire ou e-mail).

Le prix d'inscription est à verser sur le compte bancaire IBAN: BE58 3701 2883 4679 - BIC: BBRUBEBB.

Accréditations

- Formation permanente Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.be) : 3 points
- IFJ : prise en charge des frais d'inscription des magistrats professionnels, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire effectivement présents le jour du colloque. **L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels de personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.**

Renseignements complémentaires
UCL – Mme Françoise Demelle
Tél. 010/47 47 35
Fax 010/47 47 32
francoise.demelle@uclouvain.be

Formulaire d'inscription Louvain-la-Neuve, le 2 mars 2017

NOM ET PRÉNOM : .....
RUE, N° : .....
CODE POSTAL : .....
LOCALITÉ : .....
PROFESSION : .....
TÉL. : ..... FAX : .....
E-MAIL : .....
❍ Je souhaite une facture. TVA : .....

Participera au colloque du 2 mars 2017 et :

❍ verse la somme de 150,00 EUR (inscription au colloque avec ouvrage) sur le compte de l'UCL (IBAN: BE58370128834679 - BIC: BBRUBEBB) avec la communication « Colloque Entreprise » ET le nom du participant.
❍ verse la somme de 125 EUR (inscription au colloque avec ouvrage) en tant qu'avocat stagiaire.
❍ Magistrats, stagiaires judiciaires et membres de l'ordre judiciaire : paiement effectué par l'IFJ.
❍ Étudiants et membres du personnel des universités partenaires : gratuit (participation au colloque sans ouvrage).

DATE :

SIGNATURE :

Formulaire d'inscription Bruxelles, le 30 mars 2017

Coordonnées du participant :
NOM ET PRÉNOM : .....
PROFESSION : .....
TÉL. : ..... FAX : .....
E-MAIL : .....

Coordonnées de facturation :
NOM ET PRÉNOM : .....
INSTITUTION/ORGANISATION : .....
RUE, N° : .....
CODE POSTAL : ..... LOCALITÉ : .....
Numéro de TVA : .....

Participera au colloque du 30 mars 2017 et :

❍ s'engage personnellement et définitivement à verser la somme de 150,00 EUR (inscription au colloque avec ouvrage) dès réception d'une facture.
❍ en tant qu'avocat stagiaire, s'engage personnellement et définitivement à verser la somme de 125 EUR (inscription au colloque avec ouvrage) dès réception d'une facture.
❍ Magistrats, stagiaires judiciaires et membres de l'ordre judiciaire : paiement effectué par l'IFJ.
❍ Étudiants et membres du personnel des universités partenaires : gratuit (participation au colloque sans ouvrage).

DATE : SIGNATURE :